PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 décembre 2018

Etaient présents: Mme BARBEYRON, M. BERARD, M. BOYE, Mme DANEDE, M. DELERUE, M. DUCOURTIEUX, M. DUTHOIT, M. ERTLE, Mme GAILLARD, Mme GOTTELAND, M. GOUVARD, M. GRAVIER, M. HERMES, M. JAOUHARI, Mme LAVILLE, M. LEEMAN, Mme LOPEZ, M. MARTINEZ, Mme PARTENSKY, Mme PELLEGRINI, M. PICHON, Mme RABY, Mme TA QUANG, Mme VELASCO-GRACIET.

Etaient représentés: M. BLANCHARD, M. COUDERCHET, M. GHOUIRGATE, Mme IRIART, Mme JAËCK, M. KATUSZEWSKI, M. LAFOSSE, M. MOYON, M. PARELLO, Mme TOUSSAINT-HELLIANT, Mme WALLIG-NEGRE.

Etaient invités: Mme CAILLOT, Mme MAZENC, Mme MEOULE-DARRIET, M. MERPILLAT*, représentant de M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine,* Mme ONILLON, M. RAMBAUD.

- Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H10.

Point n°1 – Motion mettant en cause le projet de hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extracommunautaires :

Mme la présidente évoque la mesure gouvernementale d'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires (prévoyant un passage des droits de 170 € à 2 770 € par an en licence et de 243€ à 3 770 € par an en master en doctorat), telle qu'annoncée le 19 novembre 2018 dans le cadre du plan gouvernemental intitulé "Bienvenue en France", dont l'objectif est d'atteindre 500 000 étudiants en mobilité en France d'ici à 2027, contre 324 000 actuellement (le plan prévoyant également un "triplement des bourses et exonérations" pour ces mêmes étudiants, ainsi que la création d'un label, doté de 10 M€, qui sera délivré par CampusFrance aux établissements engagés dans l'accueil des étudiants étrangers.

Cette mesure suscite de nombreuses critiques au sein du monde universitaire par attachement à une conception du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ouvert au plus grand nombre, permettant un accès indiscriminé au savoir.

Ces griefs ont notamment été exprimés par une dépêche spécifique des présidents de l'Alliance des Universités de Recherche et de Formation (AUREF) dont Mme la présidente est signataire.

Dans la continuité de cette prise de position, Mme la présidente propose au présent CA d'adopter une motion (déjà validée en comité technique et en conseil académique de l'université) mettant en cause la mesure annoncée de hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extracommunautaires.

➢La motion proposée est formulée comme suit :

« Le 19 novembre dernier, lors des Rencontres universitaires de la francophonie, le premier ministre Edouard Philippe a dévoilé sa « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux » sous la bannière « Choose France »[1]. A cette occasion, il a annoncé qu'il prévoyait d'augmenter le montant des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, qui sera ainsi multiplié par seize : 2770€/an en licence (contre 170€ jusque-là) et 3770€/an en master et en doctorat (contre respectivement 243€ et 380€ jusque-là).

Cette décision, outre son caractère pour le moins paradoxal – va-t-on inciter plus d'étudiants étrangers à venir faire leurs études en France si les droits d'inscription augmentent fortement ? – est à la fois injuste, contre-productive, et prépare le terrain à une hausse généralisée des droits d'inscription.

Elle est injuste car elle frappera d'abord les étudiants des pays les plus pauvres.

Le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne (près de la moitié des étudiants en mobilité en France viennent d'Afrique) seront particulièrement touchés. Cette hausse des droits d'inscription, même partiellement compensée par une augmentation du nombre des bourses qui seraient allouées aux étudiants étrangers, est une mesure de sélection par l'argent contraire aux valeurs humanistes portées par notre établissement. Dans un contexte où le soutien aux pays en développement est affirmé comme une priorité du gouvernement, il est difficile d'imaginer mesure plus injuste et contradictoire avec le rôle affiché de la France dans le monde comme facteur de démocratisation par la diffusion des savoirs scientifiques.

Elle est contre-productive car elle est porteuse d'une réduction de l'ouverture internationale et de la diversité du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche français, nous privant ainsi d'une richesse d'échanges et de liens nécessaires à la constitution de nos savoirs. Notre université connaîtra certainement une baisse d'attractivité d'autant plus conséquente qu'elle a noué des liens forts avec les pays de la francophonie et des Suds.

Enfin, cette mesure pourrait être le prélude à l'augmentation généralisée des droits d'inscription. Ce qui va être valable dès la rentrée 2019 pour les étudiants étrangers pourrait le devenir très rapidement pour tous les étudiants, comme le préconise déjà un rapport de la cour des comptes qui propose de fixer les droits d'inscription en master à 965 € (soit une hausse de 297%) tout en ne touchant pas, au moins dans un premier temps, à ceux en licence[2].

Pour notre université, riche de la variété de ses publics, de leur origine, qu'elle soit géographique, sociale ou culturelle, il n'est pas envisageable de mettre un prix à l'hospitalité et d'interdire l'accès de nos formations à celles et ceux – qu'ils soient étrangers ou non – qui y projettent leur espoir d'une vie meilleure.

➢ La motion telle proposée est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 35
Abstentions: 0
Nombre de voix exprimées : 35
Contre: 0
Pour: 35

➲ ***Le conseil d'administration décide d'approuver à l'unanimité la motion mettant en cause la hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extracommunautaires***

Point n°2 – **Motion relative à la sécurité sur le campus**

Mme la présidente évoque la sécurité sur le campus universitaire de Talence-Pessac-Gradignan comme étant une préoccupation majeure des établissements du site depuis plusieurs années.

Elle indique que des agressions récentes sur le campus (viol et agressions physiques en novembre 2018 par des individus repérés sur le campus) ont suscité l'émoi et l'inquiétude légitimes des étudiants et des personnels de l'université.

Elle rappelle que la sécurisation du site (qui est aussi l'un des objectifs de l'Opération Campus) est rendue difficile par la configuration même des espaces concernés : il s'agit d'un campus très étendu de 32 hectares avec des zones boisées, des prairies, et des dispositifs d'éclairage insuffisants sur certains cheminements (le campus étant, au surplus, peu fréquenté à partir de 19h30).

Mme la présidente indique que des marches exploratoires ont été mises en œuvre afin d'identifier les cheminements concernés et améliorer leur éclairage.

Elle ajoute avoir pris contact avec M. le préfet (dans le cadre de sa mission de sécurité publique) pour que soit organisée une réunion dédiée à la sécurité sur le campus, avec l'ensemble des partenaires du campus (établissements d'enseignement supérieur, CROUS).

Elle a également demandé une intensification des rondes de police ainsi que des rondes des personnels de sécurité de l'établissement.

Une réunion a été organisée au sein de l'université mercredi 12/12/2018 pour échanger sur ce sujet et évoquer les mesures mises en œuvre.

Comme suite aux discussions en CAC Plénier, consécutives à la présentation d'un projet de motion par les élus de la liste Tempo, il a été jugé préférable d'opter pour une motion qui fédère la communauté universitaire. Une réunion s'est tenue le 20/12/2018 pour rédiger collectivement cette motion qui a été validée par l'ensemble des représentants de listes et des représentants d'organisations syndicales.

➢La motion proposée est la suivante:

« Motion sécurité sur le campus :
La recrudescence des cas de harcèlement, d'agression jusqu'à un viol récent à la station de tram Doyen Brus (une enquête de police est en cours) a profondément choqué notre communauté et nous tenons collectivement à témoigner notre soutien entier aux victimes.
Ces faits intolérables renvoient à une préoccupation forte de notre université, puisque nous nous mobilisons pour lutter contre les violences sexuelles et toute forme d'agression. Depuis 2014, il existe une cellule dédiée à l'accompagnement des étudiants et des personnels.
Dans ce climat d'inquiétude légitime, les membres du CA, tiennent, avec sérénité et opiniâtreté, à condamner ces faits intolérables. Ils demandent à l'ensemble des acteurs institutionnels d'oeuvrer rapidement pour que la sécurité sur le campus soit effective. En effet, les appels à la vigilance lancés à notre communauté n'ont de sens que s'ils sont assortis de mesures concrètes.
Les conseillers du CA demandent donc que les parties prenantes, Préfecture, Rectorat, Etablissements du campus, SIGDU, CROUS, TBM, Bordeaux Métropole, renforcent les actions déjà menées, prennent de nouvelles mesures et que le conseil en soit informé. Parmi celles-ci :
- des éclairages publics en nombre suffisant et fonctionnant en continu
- un accroissement de la fréquence des transports en commun de nuit reliant le campus et le centre- ville ; une meilleure desserte nocturne des résidences étudiantes et la généralisation des arrêts à la demande

- une augmentation de la fréquence des rondes nocturnes de sécurité (police et poste central de sécurité incendie)

- une meilleure information concernant les dispositifs existants pour l'intervention en cas d'agression et la prise en charge des victimes de violence sexuelle

- un renforcement du rôle des étudiants (dans l'opération Campus, dans la politique d'information et de sensibilisation)

- une formation de tous les membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels) au devoir civique de la détection des violences et agressions de toute nature.
Les conseillers du CA s'engagent à veiller activement à la mise en place de ces mesures ».

➢ La motion telle que proposée est soumise au vote des administrateurs:
Votants: 35
Abstentions: 0
Nombre de voix exprimées : 35
Contre: 0
Pour: 35

➲ Le conseil d'administration décide d'approuver à l'unanimité la motion relative à la sécurité sur le campus universitaire.

Point n°3 – Procès verbaux du CA du 05/10 et du 26/10/2018

Mme la présidente invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du procès-verbal du CA du 05/10/2018 et du procès-verbal du 26/10/2018.

M. Bérard demande une modification du procès-verbal du CA du 05/10/2018 concernant le nom de l'usager désigné pour représenter la liste EBM au sein de la commission des statuts de l'université.

➢ Etant confirmée la prise en compte de cette demande, le procès-verbal du CA du 05/10/2018 est soumis au vote des administrateurs:
Votants: 35
Abstention: 0
Nombre de voix exprimées : 35
Contre: 0
Pour: 35

➲ Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du CA du 05 octobre 2018.

➢ En l'absence d'observations concernant le procès-verbal du CA du 26/10/2018, ce dernier est soumis au vote des administrateurs:
Votants: 33
Abstention: 0
Nombre de voix exprimées : 33
Contre: 0
Pour: 33

➲ Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du CA du 26 octobre 2018.

Point n°4 – **Budget rectificatif n°3 (BR3) - exercice 2018**

Mme Laville explique que ce BR3 a pour objectif principal de déprogrammer les crédits des opérations pluriannuelles de la tranche 2018 pour les reprogrammer sur la tranche 2019 au BI 2019.

➢ Sont prévus au BR3 -2018 :

▪ déprogrammations des opérations pluriannuelles:
L'ampleur des déprogrammations, notamment en investissement, interroge sur la précision des prévisions budgétaires antérieures.
Elle s'élève à 7 848 270.70 € (dont 6 842 626 € d'investissements) en autorisations d'engagement (AE) et 2 362 478.30 € en crédits de paiement (CP) (dont 1 249 465 d'investissement).

▪ Comptabilité Budgétaire:
- En dépenses:
L'enveloppe « Personnel » diminue de 448 530.24 € en AE et CP suite à la déprogrammation des crédits sur les opérations pluriannuelles. L'enveloppe hors opérations est inchangée. Les crédits « personnel » s'élèvent à 77 600 160.34 €
L'enveloppe « Fonctionnement » baisse de 848 027.02 € en AE et 976 328 .79 € en CP. Elle est de 11 455 256.55 € en AE et 11 198 530.03 € en CP.
L'enveloppe « Investissement » est celle qui enregistre les plus fortes diminutions (- 6 962 631.21 € en AE et 1 322 069.04 € en CP) soit 4 443 555.20 € en AE et 3 869 060.17 € en CP.
Le montant des restes à payer (RAP) de l'établissement correspondant à la différence entre les AE et les CP et permettant d'évaluer les paiements qui devront intervenir sur les exercices ultérieurs compte tenu des engagements souscrits est de 1 322 069 € pour l'investissement.
- En recettes:
Les recettes globalisées sont estimées à 87 146 704.20 € en diminution de 155 203.36 €.
Les recettes fléchées s'élèvent quant à elles à 4 902 687.98 € soit – 1 381 684.71 €
Le solde budgétaire découlant de ces prévisions est arrêté à un besoin de financements (prélèvement sur la trésorerie) de 618 358.36 € (Pour mémoire, ce besoin était estimé à 2 736 518.81 € au BR1 puis 1 828 398.36 € au BR2).
Pour satisfaire ce besoin de financements, l'établissement envisage de prélever 50 311.92 € sur sa trésorerie fléchée et 568 046.44 € sur sa trésorerie globalisée.

▪ Comptabilité Patrimoniale :

Les charges (dépenses de fonctionnement) s'élèvent à 92 120 440.65 € (dont 76 427 902.43 € de charges de personnel et 15 692 537.72 € de charges de fonctionnement).

Les produits (recettes de fonctionnement) s'élèvent à 92 731 180.37 €

Le résultat prévisionnel de l'exercice s'élève après BR3 à 610 739.72 € (il était de 637 856, 03 € après BR2) soit – 27 116.31 €.
Suite à ce résultat, la capacité d'autofinancement de l'établissement s'établit à 1 900 966.33 €. La baisse des dépenses d'investissement (emplois) se fait en parallèle avec la baisse des recettes d'investissement (ressources) mais de manière moins importante. La couverture des investissements par des financements extérieurs s'aggrave donc sur cet exercice et passe de 34,63 % après BR2 à 11,56% .
Avec la CAF, ce pourcentage passe à 71,65%, le reste est couvert par un prélèvement sur fonds de roulement de 1 523 355,45 €.

➢ Le quorum étant atteint, sont soumis au vote des administrateurs le « budget rectificatif n°3 - exercice 2018 de l'établissement », le « budget rectificatif n°3 principal exercice 2018 », le « budget annexe rectificatif n°3 -exercice 2018 », le « budget rectificatif n°3 – exercice 2018 du SIGDU »:

Votants: 35
Abstention: 0
Nombre de voix exprimées : 35
Contre: 0
Pour: 35

➲ ***Le conseil d'administration décide d'approuver, à l'unanimité:***

⌅ ***le budget rectificatif n°3 – exercice 2018 de l'établissement,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- **Tableau n° 1 - Tableau emplois ;**
- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**
- **Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles**

⌅ ***le budget rectificatif n°3 principal - exercice 2018,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**

⌅ ***le budget annexe rectificatif n°3 - exercice 2018,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**

⌅ ***le budget rectificatif n°3 - exercice 2018 du SIGDU,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale.**

Point n° 5 – **Budget initial 2019**

⌅ **Présentation**:

Le quorum étant atteint, Mme Laville et Mme Onillon présentent ce point de l'ordre du jour.

Mme Laville évoque à titre liminaire le choix retenu de conserver, avec ce BI 2019, le maintien de la soutenabilité financière de l'université et donc les moyens de son indépendance.

Le budget de l'établissement est financé principalement au moyen de la *dotation de l'Etat-[*Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) qui représente 92% des recettes globalisées de l'université] – telle qu'allouée à l'université selon le modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité), lequel est assez défavorable aux universités SHS (Sciences Humaines et Sociales).

Un financement spécifique de l'Etat est prévu au titre de l'accompagnement du dispositif Parcoursup.
Il n'est toutefois enregistré aucun moyen additionnel de l'Etat pour la section « investissement » du budget, le ministère de tutelle n'ayant pas retenu la demande de l'université malgré le classement favorable du rectorat.

Malgré ces contraintes de financement, l'université présente un dynamisme réel qui se traduit notamment :
- par l'obtention par deux enseignants-chercheurs de l'université de bourse *ERC* (European Research Council) ;
- par la participation de l'université à des appels à projets ANR, deux candidatures à l'appel à projets « Ecole Universitaire de *Recherche* (*EUR) ;*
- par la participation de l'université à des appels à projets relevant du Programme d'Investissements d'Avenir.
- par la participation en nette augmentation des appels à projets Région

L'université pâtit néanmoins d'une insuffisance de ses moyens financiers compte tenu de la forte rigidité de sa masse salariale.
Mme Laville cite l'exemple des universités lauréates de l'action « Nouveaux cursus universitaires. (NCU) », qui vise à soutenir, dans le cadre du troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA 3), la création par les universités et les regroupements d'établissements de nouveaux cursus ayant pour objectif d'améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations adaptée à la diversité des publics accueillis.
Elle explique que les établissements lauréats des NCU ont eu recours à des cabinets conseils pour les accompagner dans le montage de leur dossier de candidature.
Elle observe qu'en l'état des moyens de l'université, cela n'est pas envisageable pour cette dernière au regard du coût, onéreux, de telles prestations (qui s'élèvent en moyenne à près de 50 000€).
Mme Laville déplore que ces aides substantielles bénéficient aux universités qui disposent déjà de moyens conséquents.

En matière de formation, l'université enregistre de très bons résultats, que ce soit en terme de taux de réussite aux concours de l'enseignement (l'université présentant un des meilleurs taux des universités de province) comme s'agissant du taux d'insertion de ses diplômés de master.
Autre signe du dynamisme de l'université: l'ouverture de nouvelles formations [création de nouveaux diplômes d'université (DU) ; ouverture prochaine d'une nouvelle licence (moitié formation continue et moitié Formation initiale) au sein du département ISIC de l'UFR STC, ouverture de nouvelles formations à l'apprentissage (design, commerce)].

Compte tenu de la forte dépendance de l'université à la SCSP, l'obtention de ressources nouvelles reste néanmoins une nécessité pour l'université. Or, les démarches de réponse aux appels à projets impliquent de disposer de moyens suffisants pour pouvoir y candidater. Cette situation n'est pas des plus favorables pour une université à taille humaine comme l'Université Bordeaux Montaigne.

Mme Laville explique qu'il est prévu au BI 2019 de l'université une hausse de la masse salariale de l'établissement en dépit de la mise en œuvre de politiques de gels successives.

➢Cette augmentation porte sur :
- + 8 ETP de personnels enseignants ;
- + 6 emplois de titulaires Biatss en plus (hausse liée à résorption des emplois Sauvadet financée par l'université sur ses ressources propres).

Le BI 2019 enregistre également une diminution du nombre des enseignants contractuels LRU.

Ces évolutions dans la structure de nos emplois enseignants s'inscrivent en cohérence avec les objectifs stratégiques de hausse des effectifs de personnels titulaires et de couverture à 80% de l'offre de formation de l'université par des enseignants titulaires.

Le choix retenu d'une campagne d'emplois très réduite (portant sur l'ouverture au recrutement de 3 postes enseignants ; le recrutement d'un ATER sur 2 postes vacants et de 16 postes Biatss vacants ou susceptibles de l'être) est une décision difficile à prendre mais qui répond à un objectif de préparation de l'avenir en prévoyant une année 2019 de transition permettant à l'université de dégager ultérieurement les moyens nécessaires à ses ambitions.

Dans un contexte de grande contrainte budgétaire, le dynamisme de l'établissement est néanmoins significatif et se traduit au BI 2019 par une augmentation des moyens dédiés au financement des missions essentielles de l'université:
- pour la recherche : complément financier de 100 000€ pour financer les projets Emergence et les équipes projet ;
- pour la formation : augmentation d'environ 50 000€ pour abonder le budget des composantes et le Fonds de Soutien à la Pédagogie.

Sur le volet Formation et Vie de l'étudiant, le BI 2019 sacralise une utilisation intégrale des moyens « Parcoursup » et « CVEC » (Contribution Vie étudiante et de campus).

Cependant, il a fallu renoncer à une augmentation de la dotation au service commun de la documentation (SCD) (à comparer à la hausse de 26 000€ en 2018 ; et du projet d'augmentation de 35000€ pour 2019 qui n'a pas été rendu possible).

Sur le Volet Patrimoine, le BI 2019 exprime le choix d'une politique immobilière forte qui se limite cependant aux priorités essentielles selon le diagnostic réalisé (finalisation en 2018 de la formalisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'université).

Sur la période 2019-2022, ces dépenses patrimoniales représenteront près de 23 millions d'euros.

Des opérations d'extension des bâtiments de l'université, inenvisageables à ce stade, seront à prévoir ultérieurement.

Le financement de ces dépenses oblige l'université à dégager un excédent de fonctionnement fonctionnement pour abonder un fond de roulement qui en l'état est insuffisant.

Mme Laville appelle à une mobilisation collective au sein de l'université sur la stratégie de l'établissement en matière de développement de ses ressources propres pour lui assurer durablement les moyens de ses ambitions.

A la suite de Mme Laville, Mme Onillon poursuit la présentation du projet de BI 2019.

Elle indique que ce BI comprend un budget principal et deux budgets annexes : le CFA UBM ; le SIGDU. Il a été présenté aux autorités de tutelle le 11/12/2018 ainsi qu'en séance de la commission des moyens de l'université le 18/12/2018.

Le BI 2019 poursuit plusieurs objectifs stratégiques définis lors du vote des grandes masses le 26/10/2019:
- réaffirmer la priorité donnée aux missions de formation, de vie étudiante et de recherche ;
- maîtriser l'évolution de notre masse salariale ;

- garantir la soutenabilité pluriannuelle des engagements de l'université en terme de gestion du patrimoine.

Pour le volet masse salariale, le budget hors recherche est en hausse de 1 143 000 € (+1 905 000 € avec la recherche).
Traduisant dans les chiffres la politique RH de l'établissement, cette hausse apparaît très largement liée à l'augmentation de la masse salariale des titulaires enseignants et BIATS.
Du côté des titulaires enseignants, l'augmentation est estimée à + 645 000 €. En dehors des effets « mécaniques » du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des ETP (Equivalent Temps Plein) par rapport à l'exercice 2018, en partie financée par les moyens Parcoursup.
La baisse attendue des ETP d'enseignants-chercheurs à compter de la rentrée de septembre 2019 (en lien avec la campagne de recrutement 2019 extrêmement limitée) ne portera donc que sur 4 mois de l'exercice 2019. Elle est plus que contrebalancée par la forte hausse des ETP observée à la rentrée 2018 (459 ETP de janvier à août 2018 contre 467 ETP de septembre à décembre 2018).
Du côté des titulaires BIATS, l'augmentation est estimée à + 454 747 €. Cette hausse est là encore essentiellement liée, hors PPCR et GVT, à une augmentation des ETP de titulaires (+ 6 ETP en 2019 par rapport à 2018) largement expliquée par l'achèvement des engagements nationaux et locaux de résorption de la précarité (prolongement « local » - et donc sans financement ministériel - du dispositif « Sauvadet » en 2019).

Sur le volet Patrimoine, le budget s'appuie en grande partie sur le travail finalisé en 2018 de formalisation de son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière. Ce document répond à un double objectif : améliorer la connaissance du patrimoine et formaliser la stratégie pluriannuelle en matière immobilière.
Les résultats de la partie « diagnostic » du SPSI démontrent que près de la moitié du patrimoine de l'université présente à ce jour un indice de vétusté considéré comme préoccupant voire critique.
Anticipant les contraintes fortes qui pèsent sur le budget de l'établissement, le projet présenté se concentre exclusivement sur les actions prioritaires nécessaires au maintien de l'état du patrimoine immobilier actuel de l'université, sans prise en compte possible à ce stade des besoins d'extension des surfaces.
Sur la période 2019/2022, la prévision de dépenses est arrêtée à un montant de 23 278 372 €. Avec des recettes prévisionnelles estimées à 17 033 279 €, la part d'autofinancement est donc de 6 245 093 €. Une fois retirées les dépenses récurrentes, la part d'autofinancement de ces travaux est estimée à 33% du montant total des dépenses.
Le fonds de roulement actuel de l'établissement ne permettant pas de couvrir cet autofinancement, l'université doit s'engager dans une stratégie pluriannuelle d'excédent de fonctionnement pour garantir la soutenabilité des engagements du SPSI.

Sur le volet Recherche, l'établissement entend mettre en place une politique volontariste de soutien à la recherche. Pour ce faire, au-delà du maintien des dotations des unités, de l'école doctorale et des deux appels à projets internes « politique scientifique d'établissement », le vote des grandes masses lors du CA du 26 octobre 2018 a engagé un complément financier à hauteur de 100 000 €.
Deux actions majeures ont été proposées pour répondre à ces objectifs :
- le soutien d'une sélection de projets à fort potentiel de développement. La sélection a été opérée à partir d'un panel de projets ayant déjà été évalués et proposés à un appel à projets sélectif de l'Idex de Bordeaux : l'AAP Emergence. Ce dernier appel devait stimuler l'émergence de nouvelles thématiques et cibler les jeunes chercheurs. Huit projets ayant été évalués A ou A+ seront soutenus par l'université en 2019.
- un appel à projets spécifique pour la mise en place d'équipes-projets qui seront choisies en raison de leurs dimensions interdisciplinaires, ainsi que pour leur potentiel structurant. Il s'agit ainsi de mobiliser

de manière souple des équipes de collègues qui tout en conservant leur rattachement à leur unité de recherche se réunissent pour travailler sur des défis sociétaux ou pour préparer la création d'une future équipe de recherche.

Sur le volet Formation et Vie de l'étudiant, le projet de budget 2019 sacralise une utilisation intégrale des ressources Parcoursup et CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) conformément aux seules destinations définies au niveau national : accompagnement des étudiants, réussite, insertion, vie étudiante de campus.
Concernant le volet formation, les crédits issus de Parcoursup ont permis la mise en place de parcours adaptés dans 5 licences (plus un dispositif transversal). Ainsi, 450 étudiants bénéficient de 1 200 heures d'accompagnement (Volume Horaire Etudiant) pour une charge pédagogique globale de 4 000h équivalent TD. L'établissement a prévu une enveloppe de 70 000 € pour permettre l'intégration de nouvelles licences dans les dispositifs Parcours Adaptés à la rentrée 2019.
Concernant le volet vie étudiante, la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus permet de renforcer la prévention et la santé des étudiantes, ainsi que les activités sportives et culturelles. En effet, afin d'améliorer le capital santé, réduire les inégalités de santé, faciliter l'accès aux soins des étudiants, l'établissement, dans le cadre de la politique de site, a décidé d'augmenter la contribution à la médecine préventive qui passera, à compter du 1er janvier 2019, de 5.1 euros à 6 euros par étudiant.
On peut également noter le positionnement de 15 000 euros pour les activités physiques de pleine nature ou 20 000 euros pour les ateliers artistiques.

L'analyse des principaux agrégats budgétaires permet d'apprécier la soutenabilité de la stratégie de l'établissement.
On peut souligner la différence entre les charges et les produits qui fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'établissement de 345 000,68 €.
Celui-ci se répartit de la manière suivante :

- 200 000,68 € pour UBM
- Et 145 000 € pour le SIGDU qui poursuit une politique, concertée avec les partenaires, de reconstitution de son fonds de roulement afin de pouvoir faire face pour les exercices ultérieurs aux travaux résultant des études sur les schémas directeurs (eau potable, voirie, éclairage public)

Cet excédent participe à la capacité d'autofinancement de l'établissement.

Les investissements s'élèvent à 8 860 171,98 € et ne sont couverts qu'à hauteur de 6 747 782,87 €. Cela entraine donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 112 389,11 € (UBM : 2 041 535,11 € ; CFA : 25 854 € et SIGDU : 45 000 €).

A la clôture de l'exercice 2017, le Fonds De Roulement de l'établissement s'élevait à 11 335 840,70 € (10 883 994,47 € pour UBM). L'impact sur le FDR (les restes à payer d'investissement non financés) des opérations de travaux étaient de 5 498 306,09 €. Suite au diagnostic du SPSI, de nouvelles opérations (financées uniquement à hauteur de 46 000 €) ont été intégrées au PPI en 2018 et 2019 pour un montant de 3 490 000 €. A cela s'ajoute, les augmentations de certaines opérations pour environ 465 000 €.

Dès lors, le fonds de roulement réellement mobilisable est réduit après BI 2019 à 1 430 688,38 € (Hors provision notamment pour passifs sociaux). Même si cette analyse ne tient compte ni de la perspective d'excédent du BR3 (610K€), ni de celle du BI 2019 (200k€), il conviendra de rester particulièrement vigilant sur le suivi de cet indicateur qui permet d'identifier la capacité de l'établissement à conduire et à financer ses nouveaux projets.

Discussion:

Mme Gaillard observe que le BI 2019 fait apparaître pour l'université un compte de résultat consolidé présentant un compte de résultat excédentaire de 345000.68 €. (Cf. en page n°10 du document de présentation du budget).

Elle demande que soit explicité le sens de ce résultat comparativement au BI 2018 qui n'affichait aucun résultat excédentaire.

Mme la présidente répond qu'il est de l'intérêt de l'université de dégager un excédent de fonctionnement pour permettre de soutenir durablement sa politique d'investissement.

Mme Laville ajoute que l'université doit disposer d'un niveau élevé de fonds de roulement et de trésorerie pour pouvoir demander, à terme, la dévolution de son patrimoine immobilier.

Mme Onillon indique qu'il est possible que le compte financier (COFI) de l'exercice 2018, tel qu'il sera présenté au CA en février 2019, fasse apparaître, en définitive, un compte de résultat consolidé présentant un compte de résultat excédentaire.

Mme Gotteland s'enquiert des modalités de rétablissement, sur l'année 2019, du recrutement d'un ATER à temps plein pour deux postes vacants d'enseignants et d'enseignants chercheurs (au lieu de 1 sur 3 comme observé en 2018).

M. Rambaud répond que le nombre d'ATER recrutés à l'université à la rentrée 2019 va probablement augmenter mais que cela dépend du nombre de vacances effectivement constatées parmi les 27 postes d'enseignants et enseignants chercheurs actuellement identifiés comme vacants ou susceptibles de l'être.

M. Ertlé s'interroge sur la possibilité d'intégrer au Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière des opérations immobilières que l'université serait appelée à co-financer dans le cadre de l'opération campus.

Mme la présidente répond que cela peut être envisagé à condition pour l'université d'abonder davantage son fonds de roulement.

Il est proposé au CA de procéder au vote du BI 2019.

Le scrutin a lieu à bulletins secrets.

➢ Sont soumis au vote des administrateurs le « budget initial 2019 de l'établissement », le « budget principal 2019», le « budget annexe initial 2019», le « budget initial 2019 du SIGDU »:

Votants: 35
Abstentions: 10
Nombre de voix exprimées : 25
Contre: 0
Pour: 25

➲ ***Le conseil d'administration décide d'approuver:***

✖ ***le budget initial 2019 de l'établissement,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- **Tableau n° 1 - Tableau emplois ;**
- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**
- **Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles**

⋆ ***le budget initial 2019 principal,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**
- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**

⋆ ***le budget initial 2019 annexe,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**
- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**

⋆ ***le budget initial 2019 du SIGDU,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**
- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale.**

Point n°6 – Campagne d'emplois 2019 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Mme la présidente indique que 27 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs sont, à la date du présent CA, identifiés comme vacants ou susceptibles de l'être.

La proposition de campagne d'emplois 2019 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs porte sur l'ouverture des 3 postes suivants:
- un poste de professeur des universités (PR) en arts, section CNU n°18, ouvert pour l'UFR Humanités, département « Arts » - équipe d'accueil CLARE n°4593) car en l'état, l'équipe ne peut pas assurer le suivi des doctorants pour la réalisation de thèses sur les pratiques artistiques ;
- un poste de maître de conférences (MCF) en langues et cultures japonaises, section CNU n°15 (poste ouvert pour l'UFR Langues et civilisations – département des Etudes japonaises, poste rattaché aux équipes d'accueil CLARE et TELEM SPH (le concours ouvert en 2019 pour le recrutement d'un PR dans cette discipline s'étant avéré infructueux et compte tenu du nombre d'étudiants inscrits en japonais qui augmente d'année en année).
- un poste de MCF en aménagement durable, projet urbain et économie sociale et solidaire, section CNU n°24 ouvert à l'IUT Bordeaux Montaigne, département Carrières sociales et rattaché à l'UMR Passages
En lien avec la politique des ressources humaines définie par l'université en matière d'accompagnement du handicap, il est proposé de recruter ce MCF via le dispositif de recrutement « BOE » (« Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) ». L'appel à candidature sera effectué de façon large, et les candidat.e.s devront répondre aux conditions d'un recrutement « classique ». De la même façon, un comité de sélection aura en charge ce recrutement.

La proposition de campagne d'emplois 2019 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs a été présentée en comité technique et en conseil académique de l'université et a fait l'objet d'un rejet de la part de ces instances (CT : 5 Contre et 4 Pour ; CAC : 5 abstentions, 21 voix contre, 12 voix pour).

Mme Gaillard observe que ce rejet est compréhensible puisque la proposition concernée a pour objet une campagne de gels d'emplois.

Mme la présidente répond que le choix d'une campagne aussi restreinte a pour objectif de permettre à l'université de « se donner du souffle » afin d'envisager une campagne d'emplois plus étoffée pour 2020.

Mme la présidente demande aux membres du CA s'ils souhaitent se prononcer sur les 2 campagnes distinctement ou non.

Il est confirmé la demande d'un vote distinct.

- La campagne d'emplois enseignants 2019 telle que proposée est soumise au vote des administrateurs:
  Votants: 35
  Abstentions: 0
  Votes blancs: 12
  Nombre de voix exprimées : 23
  Contre: 5
  Pour: 18

➲ ***Le conseil d'administration décide d'approuver la campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants-chercheurs 2019.***

Point n°7 – **Campagne d'emplois 2019 des personnels Biatss**

Mme la présidente indique que l'université comptera 16 postes Biatss vacants ou susceptibles de l'être en 2019.

La proposition de campagne d'emplois 2019 des personnels Biatss est définie comme suit :

Durant la campagne d'emplois 2018, l'établissement avait acté qu'il n'était pas en capacité de proposer une opportunité de recrutement aux agents concernés par le protocole de résorption de l'emploi précaire (loi dite « Sauvadet » du 12 mars 2012) et avait pris l'engagement d'offrir en 2019 à ces collègues, soit par la voie réservée si une nouvelle prolongation du dispositif était mise en oeuvre au niveau national, soit par la voie du concours interne ou du recrutement sans concours dans le cadre d'une politique locale, une dernière possibilité de se présenter.
La parution de la circulaire ministérielle du 3 décembre 2018 a confirmé à tous les établissements la fin du dispositif de titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. L'établissement maintient son engagement antérieur d'ouverture de six recrutements internes : deux en catégorie A, dans le corps des assistants ingénieurs (à la direction du système d'information et du numérique, aux presses universitaires de Bordeaux), deux en catégorie B au service commun de documentation, dans le corps des techniciens, et deux dans le corps des adjoints techniques (direction de la recherche et UFR Langues et civilisations).

Un dernier engagement, pris lors de la préparation de la campagne d'emplois 2018, n'avait pu être mis en œuvre, à savoir le recrutement d'un ingénieur d'études responsable du pôle de gestion de l'eau au service interuniversitaire de gestion du domaine universitaire (SIGDU), qui serait recruté par concours externe. Le pôle de gestion de l'eau du SIGDU assure notamment la responsabilité de l'extraction, l'exploitation et la distribution de l'eau pour l'ensemble du campus Pessac-Talence-Gradignan. L'importance des responsabilités liées à la qualité de l'eau distribuée, le renforcement de la vigilance des partenaires et des autorités de tutelle sur cette activité, rend nécessaire le recrutement d'un personnel titulaire qualifié en hydrogéologie.
Comme prévu en application de la convention signée par l'établissement avec le FIPHFP (fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), est également proposé le recrutement d'un technicien de recherche et formation, sous contrat de bénéficiaire de l'obligation d'emplois, qui serait affecté au service commun de documentation à compter du 1er septembre 2019.
La circulaire ministérielle du 3 décembre rappelle les obligations réglementaires s'attachant aux campagnes de recrutement : l'établissement se doit de réserver :
- au moins 6% d'emplois pour le recrutement de travailleurs en situation de handicap – bénéficiaires de l'obligation d'emploi : par la signature de la convention avec le FIPHFP, l'Université a choisi de mettre en oeuvre, de façon volontariste, deux recrutements à ce titre.

- au moins 20% des recrutements externes dans les corps de catégorie C au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE). Depuis l'an dernier, la limite d'âge des publics concernés a été repoussée de 25 à 28 ans révolus, et une nouvelle catégorie de bénéficiaire a été créée ; ce mode très particulier de recrutement s'adresse aux jeunes sans qualification, mais aussi dorénavant aux personnes en situation de chômage de longue durée âgées de 45 ans et plus et bénéficiaires de certains minimas sociaux. L'établissement choisit, cette année encore, de ne pas recruter au titre du PACTE, sachant que la proportion de personnels de catégorie C recrutés par cette voie doit s'apprécier sur la totalité des recrutements sans concours et PACTE, et que le ministère apprécie la situation de façon pluriannuelle sur les trois derniers exercices.

Enfin, concernant les recrutements par la voie du concours, l'établissement se doit d'assurer un équilibre entre concours internes et concours externes, qui s'apprécie pour chaque corps-grade de recrutement, avec une particularité pour le corps des assistants ingénieurs, pour lequel la part maximale du concours interne a été relevée provisoirement à 70% jusqu'en 2020.

Les propositions qui suivent correspondent à des recrutements auxquels l'établissement se doit de procéder afin de continuer à assurer son fonctionnement, et dans le souci de continuité des services et des missions :
- un poste de chef de bureau de la cellule comptable à l'agence comptable. La montée en puissance des enjeux liés à la complexité des opérations de contrôle et à la qualité comptable nécessite de remplacer le poste vacant suite au départ en retraite d'une collègue de catégorie B qui assurait cette fonction. Ce poste vient de faire l'objet d'un appel à mouvement interne, puis si ce dernier s'avère infructueux, sera ouvert au concours externe ;
- un poste de responsable du pôle achat : cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'objectif que l'établissement s'est fixé depuis plusieurs années consistant à ne pas laisser s'installer des situations où des fonctions de responsable de pôles étaient assurées par des agents contractuels. Il est donc proposé le recrutement d'un ingénieur d'études au concours interne ;
- un poste de responsable du pôle applications informatiques à la direction du système d'information et du numérique : suite à un appel à candidature infructueux en interne, et afin de s'assurer du recrutement d'un agent titulaire en responsabilité sur le pôle, un poste d'ingénieur d'études sera proposé à la mutation externe, puis éventuellement ouvert au concours externe en janvier si aucune candidature n'était retenue au mouvement ;
- un poste de responsable du bureau des masters à la direction de la scolarité : ces fonctions ont déjà fait l'objet d'un appel à candidature en interne, mais le recrutement n'a pu aboutir. Le recrutement d'un

titulaire sera proposé à la mutation externe, puis au concours externe en janvier si aucune candidature valable n'avait pu être enregistrée ;
- un poste de responsable de la cellule de pilotage serait réservé dans cette campagne d'emplois 2019, avec publication à la mutation externe si nécessaire. En effet, devant l'incertitude de la date de la vacance des fonctions du directeur général des services, et les éventuelles réorganisations qui pourraient s'ensuivre, il convient de prévoir un mode de recrutement auquel il sera possible de faire appel en tant que de besoin, et en fonction de la situation.

Synthèse de la campagne d'emplois Biatss 2019 :
- 3 mutations externes
- 1 recrutement BOE
- 2 recrutements sans concours d'adjoints techniques
- 3 recrutements de techniciens (2 concours internes, un concours externe)
- 2 recrutements d'assistants ingénieurs (concours interne)
- 2 recrutements d'ingénieurs d'études (1 concours interne ; 1 concours externe) ».

Mme Barbeyron s'interroge sur le choix de répartition des postes entre ceux ouverts aux concours internes et ceux ouverts aux concours externes.

M. Rambaud répond que le CA se prononce sur la coloration des emplois.

M. Bérard s'enquiert des avis réservés par le comité technique (CT) et le conseil académique (CAC) à cette proposition de campagne d'emplois Biatss 2019.

Mme la présidente indique que le CT a voté avec 3 voix « pour » et 5 abstentions, le CAC avec 25 abstentions et 13 voix pour.

➢ La proposition de campagne d'emplois enseignants 2019 est soumise au vote des administrateurs:
Votants: 35
Abstentions: 0
Votes blancs: 19
Nombre de voix exprimées : 16
Contre: 0
Pour: 16.

➲ Le conseil d'administration décide d'approuver la campagne d'emplois 2019.des personnels Biatss.

Mme Barbeyron recommande d'informer les personnels concernés dès janvier 2019 de l'organisation de ces concours.

Point n°8 – Capacités d'accueil en 1ère année de formation de 2ème cycle de l'enseignement supérieur

Mme la présidente évoque ce point de l'ordre du jour.

Elle rappelle que conformément à la loi en vigueur, seuls les établissements ayant défini une capacité d'accueil peuvent mettre en place un processus de recrutement pour l'entrée en 1ère année de master (M1), l'admission en 1ère année de master étant alors subordonnée, selon les formations, au succès à un concours ou à l'examen du dossier des candidats (cf. articles L.612-6, D.612-33 et suivants du code de l'éducation).

Chaque établissement est invité à calibrer ses capacités d'accueil au niveau de la mention en fonction des personnels enseignants et des locaux d'accueil dont il dispose, des spécificités de la formation concernée (etc…).
Les capacités d'accueil au niveau de chaque mention font l'objet d'un échange avec le recteur d'académie afin d'anticiper les filières en tension et doivent être présentées devant les instances de l'établissement.

Elle indique que l'équipe présidentielle a sollicité, par l'intermédiaire des directions d'UFR, l'ensemble des responsables de formation pour connaître leur position sur l'opportunité de mettre en place des capacités d'accueil en Masters pour l'année universitaire 2019/2020.

Sur la base des retours de ces consultations, il est proposé au CA une délibération prévoyant comme en 2018 la mise en place de capacités d'accueil pour l'ensemble des mentions de l'établissement, à l'exception du Master Recherche en Etudes Littéraires.

Mme la présidente ajoute qu'un guide est en cours de préparation à destination des commissions d'examen des demandes d'admission en 1ère année de master et des directeurs de départements.
Ce document a notamment pour objet de les inviter à établir des listes complémentaires d'admission.

Il a en effet constaté en 2018 dans certaines formations, qu'en raison de désistements d'étudiants et de l'absence de listes complémentaires d'admission, les capacités d'accueil de l'université dans certaines formations n'ont pas été atteintes.

Mme Partensky observe que la notion de « *capacités d'accueil* » est à distinguer de la problématique de sélection. Selon son analyse, le classement doit être effectué pour l'ensemble des candidats.
Cela permet de pallier les désistements éventuels en remontant au nombre des étudiants admis des étudiants positionnés sur liste complémentaire.

Concernant la liste proposée de capacités d'accueil 2019 en 1ère année de master, Mme Caillot avise le CA des précisions suivantes :
- les capacités d'accueil relatives à des formations relevant de conventions internationales ont déjà été portées à l'attention du CA dans le cadre de la présentation à son endroit des conventions internationales afférentes (par application de la délégation de pouvoir conférée par le CA à la présidente d'université en matière d'approbation des conventions) ;
- pour les masters co-accrédités prévoyant une inscription auprès de l'Université de Bordeaux, c'est le CA de cet établissement d'inscription qui vote les capacités d'accueil afférentes.

➢ Les capacités d'accueil proposées pour l'accès en 1ère année de 2ème cycle de l'enseignement supérieur (année 2019/2020) sont soumises au vote du CA :

Votants: 35
Nombre de voix exprimées: 35
Abstentions: 0
Contre: 2
Pour: 33

➲ ***Le conseil d'administration décide d'approuver les capacités d'accueil définies pour l'accès en 1ère année de 2ème cycle de l'enseignement supérieur (année 2019/2020).***

Point n°9 – **Nouveaux barèmes de financement des mobilités ERASMUS+ des personnels**

M. Rambaud présente ce point de l'ordre du jour.

Il explique que chaque année, l'Université Bordeaux Montaigne organise environ 300 mobilités Erasmus +, financées par la Commission Européenne, dont une cinquantaine de missions d'enseignement et de formation. Leur financement repose sur les critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays d'accueil, fixés par la Commission Européenne.
Les montants des allocations sont calculés sur la base des forfaits fixes, déterminés annuellement, qui se décomposent en 2 volets distincts: frais de voyage et frais de séjour. Ces montants ont été légèrement revalorisés pour l'année universitaire 2018-2019.

➢ Les nouveaux barèmes de financement des mobilités ERASMUS + des personnels sont soumises au vote du CA :

Votants: 35
Nombre de voix exprimées: 35
Abstentions: 0
Contre: 0
Pour: 35

➲ ***Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux barèmes de financement des mobilités ERASMUS + des personnels.***

Point n°10 - **Dons**

Mme Laville informe le CA de l'octroi par le Goethe Institut d'un don de 4 500 € au service commun de la documentation (SCD) de l'université.

Cette contribution permet provisoirement de pallier pour partie le désengagement du conseil département dans le financement de la Bibliothèque Franco-Allemande rattachée au SCD (BiFA).

Point n°11 – **Remise exceptionnelle sur des tarifs de formation**

M. Pichon (directeur du CFA de l'Université Bordeaux Montaigne) indique qu'il est proposé au CA d'approuver l'octroi d'une remise sollicitée sur le tarif de formation d'un apprenti inscrit en master commerce international pays émergents. Il souligne que le coût de la formation ne doit pas être un obstacle à l'apprentissage.

➢ La remise exceptionnelle telle que proposée est soumise au vote du CA :

Votants: 35
Nombre de voix exprimées: 35
Abstentions: 0
Contre: 0
Pour: 35

➲ ***Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver l'octroi d'une remise portant sur les tarifs de formation d'un apprenti du Master Commerce International Pays Emergents (CIPE).***

Point n°12 – **Remises gracieuses**

Mme la présidente évoque la situation de trop perçu de rémunération constatée pour deux agents contractuels de l'université ayant connu des périodes successives de congés maladie et qui ont quitté depuis lors l'établissement.

L'assistance sociale de l'université recommande l'octroi d'une remise gracieuse portant sur l'intégralité du trop perçu.

La proposition de l'équipe présidentielle est toutefois de ne pas accorder de remise sur la totalité du montant des trop perçus. Il est en effet souligné que d'autres collègues en difficultés sur le plan financier et qui ne demandent pas pour autant de remises gracieuses, ne peuvent prétendre au titre de l'action sociale, qu'à un montant maximal d'aide sociale accordée de 600€.
L'équipe présidentielle estime qu'il serait inéquitable, vis-à-vis de ces personnels, d'accorder par ailleurs aux demandeurs concernés des remises gracieuses portant sur l'intégralité du trop perçu de rémunération.

Il est donc proposé au CA d'accorder, pour chacun des demandeurs concernés, une remise gracieuse portant sur 50 % du montant de trop perçu de rémunération (50% de 4687,15€; 50% de 3324,24€).

➢ Les remises gracieuses telles que proposées sont soumises au vote du CA:

Votants: 35
Nombre de voix exprimées: 35
Abstentions: 0
Contre: 0
Pour: 35

➲ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver l'octroi de remises gracieuses sur des trop perçus de rémunération portant sur deux demandeurs (soit respectivement 50% de 4687,15€ et 50% de 3324,24€).

Point n°13 – **Remise sur facture SIGDU de consommation d'eau potable**

M. Rambaud indique que cette demande de remise est parvenue jeudi 20/12/2018, en fin de journée, à la veille du CA. Elle n'a donc pas pu être versée en temps utile à l'appui de la convocation adressée aux administrateurs.

Il est proposé au CA d'approuver l'octroi au lycée Alfred Kastler de Talence, d'une remise gracieuse d'un montant de 8817,27 € H.T. portant sur une facture de consommation du lycée en eau portable pour les mois de juillet, août et septembre 2018.

➢ La remise gracieuse telle que proposée à l'endroit du lycée Alfred Kastler de Talence est soumise au vote du CA:

Votants: 35
Nombre de voix exprimées: 35
Abstentions: 0
Contre: 0
Pour: 35

➲ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver l'octroi au lycée Alfred Kastler de Talence, d'une remise gracieuse d'un montant de 8817,27 € H.T. portant sur une facture de consommation du lycée en eau portable pour les mois de juillet, août et septembre 2018.

Point n°14 – Accords et conventions de coopération internationale

Mme la présidente avise le CA de la signature des conventions de coopération internationale suivantes:
- avec l'université Soongsii de Séoul (Corée) ;
- avec l'université fédérale de Ceara (Brésil) ;
- avec l'université pontificale catholique de Rio de Janeiro (Brésil) ;
- avec l'université de Montréal (Canada) ;
- avec l'université d'Accra (Ghana).

Point n°15 – Questions diverses :

Mme Iriart s'enquiert des dates des prochaines séances du CA.

Mme Laville répond qu'elles sont prévues aux dates suivantes: 11/01/2019 et 22/02/2019.

M. Ertlé évoque la question de l'ouverture de la formation de DU (diplôme d'université) « Tourisme ».

Mme la présidente répond que cette question demeure à l'étude, sous la supervision de M. Escadafal, directeur de l'UFR STC.

Mme Ta Quang s'enquiert de la présentation au CA du dossier d'expertise relatif à la cité des langues étrangères, du français et de la francophonie (CLEFF), tel prévu à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme la présidente répond que l'examen de ce dossier est reporté à la prochaine séance de CA (11/01/2019).

M. Bérard s'enquiert de l'éventuelle problématique de quorum physique pour les deux prochaines séances de CA.

Mme Laville répond que l'adoption du compte financier, prévu à l'ordre du jour du CA du 22 février 2019, n'appelle pas d'exigence du quorum physique.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Fait à Pessac, le 21 décembre 2018.
La présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.